LE SCROFULE

et tous maux scrofuleux, Erésipèles, Eczéma Boutons, Dartres, Tumeurs, Clous, Eruptions de la peau, proviennent directement du mauvais sang. Pour les guérir, il faut purifier le sang et lui rendre la vigueur. La Sarsapareille d'Ayer est depuis 40 ans reconnue par les autorités médicales comme le meilleur purificateur du sang. Il affranchit le système de toute humeur, enrichit et vivifie le sang, enlève toute trace de mercure et se maîtrise de tout mal scrofuleux.

Récente guérison—Il y a deux mois, j'avais des ulcères aux jambes, que j'avais enflées, et qui rendaient beaucoup de pus. Les remèdes n'y pouvaient rien, mais 3 bouteilles de *Sarsapareille d'Ayer* ont guéri mes plaies et rétabli ma santé. Je suis bien reconnaissant de ce remède m'a fait. Voirie, etc., MME ANN O'BRIEN.
148 Sullivan St, New York, 24 juin 1882.

Tous les intéressés sont invités à voir Mme O-Brien, et le Rév. Z. P. Wilds, 78 Est 4th Stree New York, qui rendra témoignage de la merveilleuse efficacité de la sarsapareille d'Ayer, non seulement dans le cas de cette dame, mais dans le sien et plusieurs autres à sa connaissance.

L'écrivain du *Boston Herald*, B. W. Hall, de Rochester, N. H., écrivait le 7 juin 1882 :

"Ayant beaucoup et longtemps souffert de l'Eczéma, et aucun remède ne m'ayant soulagé, j'ai employé les 3 derniers mois la *Salsepareille, Ayer*, qui m'a complètement guéri. C'est un plendide remède contre toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimilants, renouve le et renforce les forces vitales, et guérit promptement le Rhumatismes Catarrhe, Névralgie, Goutte, Débilité générale, et toute maladie résultant d'un sang appauvri et corrompu, d'une vitalité affaiblie.

C'est sans contredit le remède du sang le plus modique, vû sa force concentrée et sa puissance contre le mal. Préparée par

J. C. AYER & CO., LOWELL, MASS
Prix $1 chez tout droguiste, $1 la bouteille, 6 bouteilles pour $5.

Collége Saint-Joseph
MEMRAMCOOK, N. B.

PROSPECTUS.

I.—Cet établissement est sous la direction des Religieux de Ste. Croix.

II.—Les matières qui y sont enseignées forment deux cours distincts : le cours commercial et le cours classique. Le cours commercial comprend quatre années; le cours classique est de cinq ans.

III.—Nul élève n'est admis au cours classique qu'il n'ait complété son cours commercial. Les langues française et anglaise y sont l'objet d'une égale sollicitude.

IV.—Conformément aux règles de l'établissement, l'instruction classique communiquée aux élèves sera assaisonnée de l'esprit chrétien et interprétée au point de vue religieux.

V.—Un élève arrivant d'un autre établissement devra présenter un certificat de bonne conduite de la part du président du dit établissement.

VI.—Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du Président ou de son délégué.

VII.—Les parents recevront à chaque terme un bulletin constatant les progrès, l'application, la conduite, la santé, ainsi que les dépenses de leurs enfants.

VIII.—Les élèves qui n'arrivent qu'après le centre régulière ont droit à une déduction de prix pour le temps écoulé ; mais tout mois commencé doit être payé en entier.

IX.—On reçoit des élèves à aucun temps de l'année.

X.—Les paiements se font en quatre termes, invariablement d'avance, en or ou en argent banquable.

XI.—Des religieuses donnent leur attention au soin et à la propreté des jeunes enfants aussi bien qu'au linge des élèves en général.

Les demi-pensionnaires couchent au Collége et paient cinquante centins pour l'usage du lit. Pour plus amples informations s'adresser à

C. LEFEBVRE, C. S. C., Président

Une Piastre
Par Année !

Pour cette modique somme d'une piastre, le *Moniteur Acadien* sera envoyé UN AN à tout membre de club de cinq ou plus. Toute demande d'abonnement doit être accompagnée de la somme, autrement il n'en sera fait aucun cas.

50 cts.
UNE DEMI-PIASTRE
Cinquante Cents

Pour UNE DEMI-PIASTRE, payée d'avance, peut recevoir le *Moniteur Acadien* l'espace de SIX MOIS dans un club de cinq ou plus.

Et chacun peut s'abonger au club de sa localité. Parlez-en ou nous envoyons, en un seul paquet, cinq numéros, six plus, chacune des personnes qui le reçoivent a sa gazette pour une piastre par année, ou cinquante cents pour six mois.

Mais ceux qui reçoivent notre journal seul à seul, ou, en d'autres termes, sous une enveloppe particulière, ceux-là seuls ont à payer **Une Piastre et demie** par année, ou **75 Cents** pour six mois, et ce invariablement d'avance.

On peut s'abonner en tout temps.

Envoyer tout argent par lettre enregistrée ou par mandat sur la poste (*money-order*).

FERD ROBIDOUX,
Editeur-Propriétaire,
SHEDIAC, N.B

Remède de Famille guérissant Hommes, Femmes et Enfants.

Composé d'ingrédients inoffensifs mais pleins de propriétés curatives, le BAUME DES SEPT DOULEURS se recommande fortement à la faveur des familles, dont aucune ne peut se passer de cette médecine précieuse, indispensable, sans s'exposer aux conséquences les plus graves.

Pour le mal de tête, le mal de dents, le mal d'oreilles, le mal de gorge, la pituite, l'indigestion, le mal aux reins et aux joints, le frisson, ou coliques, les fièvres, le rhumatisme, la diarrhée, la dyssenterie, le choléra, le baume des Sept Douleurs n'a pas de supérieur ; et pour la diphtérie, l'usage en est instamment suivi d'une complète guérison ; les cas les plus revêches céderont devant cette panacée.

Pour plus amples détails et renseignements, voir les directions qui accompagnent chaque bouteille.

Prix : Bouteille d'un once 25 cents ; de deux onces, 50 cts.

Manufacturé et à vendre par C. H. I. GENDRON, Rue Bonaccord, porte voisine de la Savonnerie, MONCTON, N. B.

Dépôt à Shédiac, chez Maximilien Poirier.

BLANCS DE RAPPORT (*Inwards* et *Outwards*) des commandants de navires, à l'usage des officiers de douane,
BILLETS DE CONNAISSEMENT (*Bills of lading,*) etc etc

FEUILLETON

28 —LA—

FILLE MAUDITE

QUATRIEME PARTIE

Les mystères du Seuillon

(*Suite*)

XXIV

DANS LA CARRIÈRE

Le spectacle qui venait de s'offrir aux yeux de Gertrude était de nature à terrifier et justifiait le cri d'horreur qu'elle avait fait entendre.

Au fond de la carrière, un homme, couché sur le ventre, la face contre terre, gisait dans une marre de sang.

Cet homme respirait-il encore ? N'était-il déjà plus qu'un cadavre ?

Gertrude se fit ces deux questions lorsque, revenue un peu de sa frayeur, elle put réfléchir. Elle était pressée, mais elle oublia complètement combien il était important pour elle de rentrer au Seuillon avant qu'on ne se fût aperçu de son absence.

Quelque chose d'irrésistible, une force attractive, puissante, l'arrêtait au bord de cette excavation, de cet abîme creusé par la main des hommes.

Maintenant, la curiosité s'était emparée d'elle ; elle avait vu, elle voulait voir encore de plus près. Peut-être connaissait-elle ce malheureux ? Une sorte de fascination étrange l'attirait dans la carrière.

Et puis les êtres moins bons, les plus dégradés, les plus pervers peuvent être parfois, saisis par un sentiment de pitié.

Si l'individu existait encore, ne devait-e le pas essayer de le secourir ?

Elle tourna autour de la carrière et arriva à son entrée, dont elle descendit la pente douce sillonnée de profondes ornières. Elle se trouva bientôt en présence de l'homme. Sur la partie visible de sa tête, on voyait l'extrémité d'une horrible blessure.

Il était sans mouvement. Sa casquette avait roulé à quelques pas de lui. Il était vêtu d'un pantalon de treillis et d'un veston d'étoffe légère.

Gertrude vit tout cela, Aussitôt, ses traits se décomposèrent et elle sentit passer en elle comme une barre de fer. Elle eut une sorte de rugissement et elle se précipita sur le corps immobile en criant :

—François ! François !

Elle lui souleva la tête. Le contact du froid la fit frissonner. Elle ne put d'abord voir les traits du visage souillé de terre que le sang avait délayée. Le corps était roide. Elle eut l'extrême courage de le tourner sur le dos. Puis, avec son mouchoir, elle e suya la figure.

Alors le doute ne fut plus possible. C'était bien François Parisel, son amant, un cadavre maintenant.

Elle le contempla un instant avec un regard de folle. Ses cheveux se hérissèrent, un tremblement nerveux secouait tous ses membres, sa bouche s'était horriblement contractée, ses yeux mornes, fixes comme une figure de cire, restaient secs.

Enfin, elle poussa un cri affreux, quelque chose qui ressemblait à un hurlement de bête fauve, et elle se roula sur le cadavre, en s'arrachant les cheveux, en poussant des plaintes et d'effroyables gémissements

C'était une douleur sombre, farouche, sauvage !

Gertrude, rugissante, ne ressemblait plus à une femme, mais à une furie.

La fin tragique du beau François devait-elle être attribuée à un crime où à un accident ?

Pour croire au suicide, il eût fallu admettre que le fils Parisel, saisi soudain par le remords et se faisant horreur à lui-même, aurait eu le courage de juger ses actes, de se condamner et d'exécuter sa propre sentence en mettant un terme à son existence déplorable.

Mais, non, le beau François n'était pas homme à se repentir, à avoir des regrets, si ce n'est celui d'avoir vu échouer sa tentative criminelle. D'ailleurs, comme la plupart des scélérats il était lâche.

Non, le beau François ne s'était pas fait justice lui-même.

Ainsi que l'enquête et l'examen des lieux le firent constater plus tard, il avait trouvé la mort sans la chercher, au moment où il s'y attendait le moins. Il devait finir ainsi.

Poursuivi par le regard terrible de Lucile, il s'était enfui épouvanté.

Etourdi par le sang qui était monté à son cerveau et bourdonnait dans ses oreilles, aveuglé par la sueur qui coulait de son front, il ne vit point quelle direction il prenait dans sa course vertigineuse. Aiguillonné par la peur, il courait comme un insensé, sautant les fossés, bondissant par-dessus les haies et autres obstacles qui se trouvaient devant lui.

Il ne vit point le trou béant. Un demi-mètre carré de terre s'écroula sous le poids de son corps et il se trouva lancé dans le vide.

Il dut alors pousser un cri effroyable.

Il tomba comme un homme qui plonge, la tête en avant. Ce fut horrible. La tête heurta l'angle d'une pierre, qui enfonça l'os frontal à partir de l'œil gauche et fendit le crâne jusqu'au sommet de la tête, laissant la cervelle à découvert : le sang coulait à flots et forma une mare autour du corps.

Cependant la mort ne fut pas instantanée.

Les observations qui furent faites permirent de supposer que le beau François avait vécu encore pendant deux heures environ, endurant d'atroces souffrances, et que son agonie avait dû être épouvantable.

Il avait certainement fait des efforts inouis pour se relever. On le voyait à des rigoles creusés par le bout de ses souliers, dans lesquelles le sang avait coulé, et par les empreintes de ses mains, qui s'étaient enfoncées dans le sol humide.

Il avait essayé de s'accrocher à la pierre fatale contre les aspérités de laquelle ses ongles s'étaient brisés et ses doigts déchirés, ensanglantés.

Rien ne saurait rendre l'expression effrayante que son visage avait conservée dans la mort, et celle de ses yeux grands ouverts et sortant de leur orbite...C'était repoussant, hideux !

Rien n'indiquait qu'il avait eu la force de crier, d'appeler à son secours ; mais on ne pouvait douter qu'il eût eu un terrible accès de rage et qu'il se fut tordu longtemps dans d'horribles convulsions.

Quand on lui desserra les dents et qu'on lui ouvrit la bouche, on la trouva pleine de sable, ce qui attestait que, pendant son agonie, il avait mordu la terre.....

Pendant l'enquête qui d'ailleurs, ne fut pas de longue durée, on chercha à savoir si le beau François n'avait pas été précipité dans la carrière par une main criminelle ; mais comme nous l'avons dit, démontra bientôt que la mort devait être simplement attribuée à une chute involontaire.

Gertrude ne crut pas au suicide ; elle n'admit pas davantage que le beau François fût tombé accidentellement dans la carrière.

Après être restée pendant près de deux heures accroupie auprès du cadavre, elle se redressa tout à coup, une énergie farouche dans le regard.

Une idée insensée venait de jaillir dans son cerveau.

Dans sa pensée, le beau François avait été violemment jeté dans la carrière ; le père Parisel avait assassiné son fils pour ne pas avoir à lui donner la moitié de sa part de l'héritage de Jacques Mellier.

—Ah ! le brigand ! s'écria-t-elle, je vengerai François ! je vengerai François !

Et abandonnant le cadavre aux grosses Mouches qui bourdonnaient, prêtes à s'abattre sur lui, elle gravit la pente au pas de course et sortit de la carrière.

Alors, elle regarda le ciel.

Pendant qu'elle était près du corps sanglant du beau François, le soleil avait monté.

Avec l'habitude qu'ont les paysans de connaître à quelque chose près, les heures du jour par la position qu'occupe le roi des astres, Gertrude jugea qu'il était au moins huit heures et demie.

Or, son absence de la ferme, ayant été forcément remarquée, on avait dû découvrir qu'elle n'y avait point passé la nuit.

Cette réflexion l'arrêta net.

Elle ne se sociait nullement de s'exposer aux reproches et peut-être à la colère de Rouvenat. Elle comprit aussi que sa disparition, non justifiée, avait dû faire naître des soupçons graves.

Sans aucun doute, on voyait déjà en elle la complice du voleur inconnu qui avait tanté d'étrangler le vieux fermier.

En ne me voyant pas à l'ouvrage ce matin, se dit-elle, ils ont deviné, bien sûr, que c'est moi qui est ouvert la porte l'avant dernière nuit.

Sans se rendre exactement compte de ce qu'il y avait de terrible pour elle dans sa complicité avec les Parisel, elle sentit un frisson courir dans ses membres.

Son instinct suffisait pour la prévenir d'un danger.

Puisque j'ai quitté la ferme, pensa-t-elle, maintenant que François est mort, je n'y veux plus rentrer.

Mais quel parti prendre ? Où allait-elle aller ? Elle ne le savait vraiment point.

L'esprit fort troublé, ayant au cœur une douleur profonde, elle était dans une situation affreuse.

Elle se mit à errer dans la campagne, allant à droite, allant à gauche, revenant constamment sur ses pas et toujours dans le même périmètre.

Plusieurs fois, épuisée, toute en sueur, elle s'affaissa à l'ombre d'un arbre ou d'un buisson, mais au bout d'un instant, elle se relevait et se remettait à marcher avec une agitation furieuse.

A la ferme, quand, à six heures et demie, on ne la vit point à l'étable occupée à traire les vaches avant qu'on les menât à la pâture, on la chercha, on l'appela.

Rouvenat n'eut qu'à entrer dans sa chambre pour être certain qu'elle n'avait pas passer la nuit à la ferme. Il devina la vérité.

—C'est elle, c'est elle misérable fille qui a ouvert une des portes de la maison aux deux Parisel, se dit-il. Elle a eu peur et elle a pris la fuite. Elle est probablement allée rejoindre les deux scélérats à qui elle a servi d'instrument, car elle est trop bête pour qu'il en aient fait autrement leur complice. Bien certainement ele ne savait rien de leurs projets et n'a pu deviner que les deux infâmes avaient prémédité un double crime.

Deux femmes de Frémicourt étant alors arrivées à la ferme, Rouvenat les pris de faire l'ouvrage de Gertrude, ce à quoi elles consentirent avec empressement.

De leur côté, Séraphine et les autres domestique étaient convaincus que Gertrude avait ouvert la porte à l'individu qui s'était introduit dans l'habitation afin de voler l'argent de leur maître. Seulement, ne sachant pas, comme Rouvenat, que les deux Parisel étaient restés daas le pays et rôdaient continuellement autour du Seuillon, ils ne pouvaient soupçonner que les cousins de Jacques Mellier fussent les coupables.

Gertrude était encore au milieu des champs à une heure de l'après midi. Elle n'avait pas eu le courage de retourner à la carrière

Sa longue course de nuit, ses marches et contre-marches de la matinée, avaient amené la faim. A sa douleur se joignit la souffrance physique d'affreux tiraillements d'estomac.

Elle avait entendu les cloches de Frémicourt sonner à plusieurs reprises le glas des morts, ce qui indiquait les différentes phases de la cérémonie funèbre. Puis, plus tard, une des cloches sonna midi.

A partir de ce moment, insensiblement et peut-être à son insu, elle se raporocha du chemin de la ferme.

Persuadée que le Père Parisel avait tué son fils, et surexcitée par son désespoir et l'anéantissement de tous ces rêves de bonheur et d'ambition, elle avait cherché longuement, sans pouvoir le trouver, le moyen de venger le beau François.

Tout à coup, sur le chemin, à une distance à peu près égale du village et de la ferme, elle aperçut deux gendarmes.

Ceux ci étaient à la recherche du voleur. N'ayant rien appris à Frémicourt, ils se rendaient au Seuillon, espérant sans doute être plus heureux

Des lueurs ombres passèrent dans le regard de Gertrude. Elle avait la fièvre, elle ne résonnait plus.

Elle s'élança vers les agents de la force publique en criant de toutes ses forces :

—Arrêtez ! arrêtez !

—Les gendarmes, voyant cette femme échevelée qui accourait, arrêtèrent leurs chevaux.

XXV

L'ENTERREMENT

Le matin, à neuf heures et demie, le curé de Frémicourt arrivait au Seuillon pour faire la levée du corps. Il était précédé de la croix et accompagné de ses servants et des chantres. Puis venaient à la suite une centaine de personnes, hommes et femmes.

Suivant l'usage du pays, pendant les prières du prêtre et le chant du *De profundis*, psalmodié d'un ton lugubre, on fit la distribution des cierges. Chaque homme présent en reçut un. Ils furent ensuite allumés, car on doit, autant que possible, les porter allumés derrière la bière jusqu'à l'église, où ils servent alors à entourer le cercueil et à illuminer l'autel où le prêtre va dire la messe des morts.

Les cierges, distribués ainsi par la famille du mort, restent à l'église ; ils appartiennent au curé et non à la fabrique, ils font partie de son casuel.

A l'enterrement d'une femme, ce sont les femmes qui portent les cierges ; à l'enterrement d'une jeune fille, les demoiselles du village ; à celui d'un garçon, les jeunes gens.

Porter un cierge aux obsèques d'un mort est un honneur, comme c'en est un de porter la bière. Ne pas être invité à porter un cierge, quand on appartient, par un lien quelconque à la famille du défunt ou qu'on est simplement son ami, est considéré comme une impolitesse comme une injure.

Comme le convoi funèbre se formait dans la cour de la ferme et que les porteurs plaçaient le cercueil sur deux tréteaux afin de pouvoir l'enlever à six sur trois bâtons, Joseph Parisel fit tout à coup son apparition et vint se placer immédiatement derrière la bière, tenant dans sa main gauche son chapeau orné d'un large crêpe aux deux extrémités flottantes. De son autre main, l'ypocrite faisant semblant d'essuyer ses yeux avec son mouchoir.

A sa vue, Rouvenat recula comme si une bête monstrueuse se fût dressée en face de lui.

L'incroyable audace du misérable le stupéfiait.

Presque, auisitôt son regard eut un éclair terrible. Sa colère faillit éclater comme un coup de tonnerre. Mais, réfléchissant que ce n'était ni le moment ni le lieu de se livrer à son emportement, à son indignation, si légitimes qu'ils fussent, il eut la force de se contenir.

Il obligea sa fureur à se calmer, et comprima les soulèvements de son cœur.

En présence de ce cercueil qui contenait les restes de son maître, en présence du prêtre et de cette nombreuse assistance, il devait éviter le scandale.

Toutefois il resta très agité et conserva sur son large front les plis qui s'y étaient creusés.

Jean Renaud, s'étant approché, lui prit la main en disant à voix basse :

—Rouvenat, j'admire votre courage.

—N'est ce pas que c'est épouvantable ?

—C'est monstrueux !

—On n'a pas l'idée d'une semblable hardiesse.

—C'est l'audace d'un scélérat.

—Qui ne croit pas que le châtiment peut l'atteindre. Il a certainement vu Gertrude cette nuit, et elle lui a dit que Jacques, n'ayant pas reconnu l'homme qui s'est introduit dans sa chambre pour le voler, n'avait pu l'accuser.

—Soit, mais il doit bien supposer que vos soupçons se porteront sur lui.

—Assurément ; mais il s'est dit qu'en l'absence de preuves matérielles, je n'oserais pas l'accuser, et que, quand même, il échapperait facilement à l'action de la justice Oh ! c'est un homme qui raisonne et calcule juste !

Il est évident qu'il ignore encore ce qui s'est passé dans la chambre de Blanche, soit qu'il n'ait pas vu son fils ou que celui-ci ait jugé à propos de ne lui rien dire.

—Je crois, en effet, que vous avez raison, Rouvenat.

—C'est égal, mon cher Jean Renaud, je suis curieux de voir jusqu'où ira l'audace sans nom de ce misérable.

—En vérité, c'est un habile comédien ; on croirait volontiers qu'il est désolé et que ses yeux versent de vraies larmes.

Le cortège se mit en marche. Joseph Parisel était en tête, derrière le mort. Proche parent de Jacques Mellier, il n'oubliait pas qu'il lui appartenait de conduire le deuil.

—Tiens, disaient aux autres ceux qui avaient le triste avantage de connaître Parisel, voilà le cousin de M. Mellier, le père du beau François ; il habite dans les Vosges à plus de trente lieues d'ici ; on l'a prévenu ; il n'a pas perdu de temps pour arriver.

—Il paraît bien affligé.

—Heu ! heu ! si, comme je l'ai entendu dire, Jacques Mellier n'a pas de testament, le vieux Parisel doit rire en dedans, car il est héritier. Une belle journée pour lui !

—Moi, je ne puis croire que Jacques Mellier, qui se sentait partir depuis longtemps, n'ait pas pris certaines dispositions afin d'assurer le sort de Mlle Blanche. L'enfant de Geneviève Renaud est comme la fille de M. Mellier... Voyez vous des héritiers la chassant du Seuillon !...

—Vous comptez sans Rouvenat.

—Quoi ! Rouvenat ? Il est le parrain de Blanche, il était l'ami du vieux fermier ; mais, maintenant que Mellier, n'est plus, il redevient un simple domestique.

—Ah ! ça, depuis le temps qu'il travaille, est-ce que vous croyez que Rouvenat n'a pas amassé de quoi vivre bien à son aise ?

Certainement, Rouvenat a gagné gros ; mais je sais qu'il n'a jamais compté avec le maître. Si, aujourd'hui pour demain, il était forcé de quitter la ferme avec sa filleule, ils seraient obligés de demander asile à leurs amis de Frémicourt et de Civry.

—Par exemple, si une chose pareille arrivait, tout le canton serait en révolution, mais ça n'est pas possible.

—On ne sait pas !

Voilà, avec bien d'autres choses encore, ce qu'on disait tout bas derrière le cercueil de Jacques Mellier.

La cérémonie se fit à l'église au milieu d'un profond silence et d'un grand recueillement.

Quand on sortit du cimetière, après les aspersions d'eau bénite sur la fosse, Rouvenat chercha des yeux Joseph Parisel. Il avait disparu.

—Il est parti, lui dit Jean Renaud.

—Oui, mais nous le reverrons bientôt.

—Il n'osera pas

—Parisel ose tout.

Rouvenat appela son premier garçon.

—Jean lui dit il, il faut penser à tout ; le temps me semble lourd ; s'il y avait de l'orage ce soir, il faudrait vite charrier, nous ne devons pas être pris au dépourvu : tu vas dire à Mathias, à Brunet et à Simonin que je les prie de venir passer le reste de la journée à la ferme, Simonin amènera sa femme et sa fille.

Le garçon de la ferme s'acquitta promptement de sa commission. Les ouvriers répondirent :

—Le temps de prendre notre vêtement de travail, de faire le chemin et nous serons tous rn Seuillon.

Rouvenat et Jean Renaud rentrèrent ensemble à la ferme. Ils s'empressèrent de rejoindre Lucile et Blanche qui étaient restées enfermées dans la chambre de Rouvenat.

Vingt minutes plus tard ; Joseph Parisel arriva à la ferme. Séraphine se trouva seule dans la grande salle. Il était pâle, mais il avait le front haut, le regard étincelant.

Il dit à la servante :

—Je vais m'installer dans la chambre de Jacques Mellier, ou j'écrirai à ses autres parents que notre pauvre cousin Jacques est mort.

Séraphine se plaça devant lui pour lui interdire l'entrée de l'escalier.

—Hein ! qu'est ce à dire ? fit Parisel en toisant la servante des pieds à la tête.

—Monsieur Parisel, on n'a pas le droit de monter ainsi dans la chambre du maître.

—Jacques Mellier n'est plus. Allons, laissez moi passer. Ici, maintenant, j'ai le droit de parler en maître.

Je ne sais pas quel droit vous avez, répliqua Séraphine ; mais il me semble que vous pouvez bien attendre que j'aie prévenu M. Rouvenat.

Joseph Parisel eut une crispation des lèvres.

—Vous n'avez pas d'ordre à recevoir de M. Rouvenat, dit il d'une voix creuse.

—Je vous demande bien pardon, monsieur Parisel, mais je ne reconnaît qu'à M. Rouvenat seul le droit de m'en donner.

Les sourcils de Parisel se froncèrent et une flamme jaillit de ses yeux.

—C'est bien, reprit-il en haussant les épaules, je n'ai pas de discussion à avoir avec vous ; mais vous ne tarderez pas à comprendre que vous venez de parler sottement. Je ne m'oppose pas, d'ailleurs, à ce que vous préveniez M. Pierre Rouvenat ; j'ai besoin de le voir, j'ai à lui parler.

Il repoussa la servante afin de s'ouvrir le passage. Mais elle revint sur lui en criant :

—Vous ne monterez pas, vous ne monterez pas !

A ce moment, Rouvenat, qui, ayant entendu parler haut, était sorti de sa chambre, se montra audessus de l'escalier.

Il vit Joseph Parisel aux prises avec Séraphine.

Puis, élevant la voix :

—Séraphine, dit il, laisser monter M. Parisel.

La servante s'éloigna en grommelant. Parisel grimpa l'escalier.

Rouvenat, s'attendant à cette visite, s'était préparé à recevoir le misérable. Malgré la grande agitation qui était en lui, il est assez d'empire sur lui même pour paraître très calme.

—C'est moi que vous voulez voir ? dit il à Parisel. vous désirez me parler ; qu'avez-vous à me dire ?

En parlant, il avait ouvert la porte de la chambre de Jacques Mellier. Ils y entrèrent.

—Vous n'ignorez pas, répondit Parisel, que je suis un des héritier de mon cousin, Mellier ?...Que Dieu veuille le avoir son âme ! Moi seul ai pû être prévenu à temps de la mort de notre cher parent ; il faut que j'avertisse immédiatement les autres parents. Nous sommes trois têtes, en tout onze héritiers ; mais, moi seul, je suis une tête,

—Monsieur Parisel, répliqua Rouvenat d'une voix qui trembla malgré lui, je ne vois pas qu'il soit bien utile, quant à présent du moins, de déranger vos parents, qui demeurent tous très loin d'ici.

—Il le faut, pourtant.

—Je vous répète que je n'en vois pas la nécessité. Si, cependant, c'est votre volonté, vous êtes libre d'agir comme vous l'entendrez ; je n'ai pas à m'immiscer dans vos affaires.

—En attendant l'arrivée des parents, reprit Parisel, mon intention est de faire poser les scellés.

—Je ne crois pas que vous ayez ce droit, monsieur Parisel.

—Mon titre d'héritier me le donne, monsieur Rouvenat.

—Monsieur Parisel, une question : Etes vous bien sûr d'être héritier de Jacques Mellier ?

Parisel parut visiblement troublé, mais il reprit vite son assurance.

La dernière fois que j'ai vu le cousin Mellier, dit il,—il n'y a pas longtemps...

—Avant dernière nuit, murmura Rouvenat.

—Vous dites ?

Rien. Continuez, monsieur Parisel.

—Il m'a assuré qu'il n'avait pas fait de testament, qu'il n'en ferait point.

—En effet, monsieur Parisel, Jacques Mellier n'a pas de testament, bien que ces jours derniers il en ait eu l'intention bien arrêtée. La mort l'a surpris.

L'héritier ne put retenir un cri de joie.

—Je puis vous dire aussi, monsieur Parisel, si cela peut vous être agréable, continua Rouvenat, que je me suis toujours opposé à ce que Jacques Mellier fit un testament en faveur de Blanche Renaud, ma filleule.

—Hein ! vous avez fait cela, vous ! s'écria Parisel abasourdi.

—Mon Dieu, oui, monsieur Parisel, j'ai fait cela.

—Ah ! monsieur Rouvenat, vous êtes un honnête homme, oui, un bien honnête homme.

Et il eût l'audace de tendre la main à Rouvenat qui n'y fit pas attention et garda les siennes derrières son dos.

—Voyez vous, monsieur Parisel, reprit le parrain de Blanche, j'ai toujours été convaincu que Mellier, dont j'étais l'ami, le confident, le bras droit et je peux même dire aussi un peu la volonté, n'avait pas besoin de faire son testament.

—Monsieur Rouvenat, s'écria Parisel, que la joie rendait expansif, mon intention est de conserver le domaine du Seuillon, vous y finirez vos jours.

—Je l'espère bien

—Quand à Mlle Blanche...

—Ah ! oui, Alanche !

—François l'aime véritablement comme un fou, elle réfléchira, elle reviendra sur ses préventions d'autre fois et...nous les marierons.

Rouvenat avait un sourire ironique sur ses lèvres.

—Enfin, enfin ! s'écria Parisel, je suis riche. Le Seuillon est à moi, à moi !

Avis aux Mères !

Etes-vous tourmentées la nuit par les cris perçants d'un enfant qui fait ses dents ? Eh bien ayez une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW pour la dentition des enfants. Il est inappréciable. Il soulagera instantanément le pauvre petit malade. Fiez-vous-y, mères, c'est sûr. Il guérit dissenterie et diarrhée, régle estomac et intestins, chasse colique, amollit gencives, diminue inflammation, et vivifie le système. Le SIROP CALMANT DE MME WINSLOW pour la dentition des enfants est agréable au goût, et est une prescription d'un des plus anciennes et meilleures nourrices des Etats-Unis. En vente chez tous les droguistes du monde. Prix 25 cts la bouteille.—22 mars 83—1a

Nulle Dame qui aime le fleurs, à les voir belles et couvertes de fleurs, ne peut se passer de la *Nourriture de Hanington pour les Fleurs*. Paquets ordinaires 30 cts—cela suffit pour 20 plantes un an.

Dans cet âge, où le combat de la vie est si violent, où il pèse si lourdement même sur le plus fort, il devient nécessaire de voir à remplir constamment notre fonds de réserve de faire mentale et physique en nous servant d'un tonique et vivificateur nerveux tel que " l'Emulsion phosphorisée d'Huile de Foie de morue de Robinson avec du Locto-ohosphote de chaux "

Ses qualités nutritives, toniques et stimulantes et douces à la fois fournissent le matériel et aident la nature dans les efforts qu'elle fait pour répandre aux demandes épuisantes qu'elle reçoit.

Préparée seulement par Hanington Bros., droguistes, St-Jean, N. B., et en vente par les pharmaciens généralement. Prix $1 la bouteille, bouteilles pour $5.—15avril1m

—POUR LA GUÉRISON de tous les désordres délicats auxquels la femme est assujettie aucun remède ne saurait être comparé au Vin de quinquina de Per de Hanington. Il renouvelle tout le système, ranime le courage, restaure le plein de la santé aux joues creuses, et remplace la mélancolie par la vivacité de la jeunesse. Les femmes qui croient vieillir avant le temps devraient se servir du vin de quinquina de Hanington. Gare aux imitations. Le vrai Vin de Hanington, le seul original. En vente chez les droguistes et chez les marchands généraux.

MARCHANDISES NOUVELLES !

Les Dlles C. & E. Bourque

viennent de recevoir les dernières Nouveautés en fait de MODES !

Venez examiner

L'Assortiment le plus complet

Qui ait été vu à Shédiac !

Marchandises de goût, Chapeaux de toutes sortes, Fichus en dentelle, Oranges, Chenilles de toute couleur, Collerettes, Gants de kid et de fil, Soies, Velours, Rubans de toutes nuance, Dentelle, Plumes d'autruche

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer.

Le tout à meilleur marché qu'ailleurs !

VENEZ VOIR !

Shédiac, 5 juin 1883

Boutique DE Ferblantier
Ouellet & Léonère

Annoncent respectueusement au peuple de Shédiac et des environs qu'ils ont fait l'acquisition de la boutique de ferblanterie de M. Anderson, qu'ils tiendront sur un meilleur pied que jamais et où l'on trouvera constamment et à des prix modiques un assortiment complet et varié de

Poêles de toute sorte, Tuyaux de poêles, Morceaux de poêles, Ferblanteries sous toute forme, &c., &c.

Toute commande exécutée avec ponctualité.

Ouvrage et matériaux de première qualité.

Réparages à bref délai.

En un mot rien ne sera négligé pour mériter le patronage du public.

CLEMENT LEGERE. FERD. OUELLET.
18 oct. '82.

LOTERIE.

Le tirage aura lieu à Shédiac, N. B., le deuxième jeudi de janvier 1884.

1 bon piano de seconde main, prix coûtant	$350
1 montre d'or de dame	30
1 montre d'argent	15
1 poêle de passage	10
1 pièce d'or	20
1 do	10
1 do	5

Billets 25 cts.—Onze pour $2.50.

Cette loterie, dont les objets sont précieux et d'une utilité journalière, a pour but l'instruction d'une jeune personne, et mérite l'appui du public à ce double titre. Empressez-vous de vous procurer un billet, car on ne vendra que juste ce qu'il faut pour la valeur des articles.

JOS. GALLANT.

Shédiac, 15 octobre 1883.

MOTICE OF SALE

To Augustus H. Hanington, James P. Hanington, Daniel L. Hanington, Executors and Trustees of the Last Will and Testament of William J. M. Hanington, Millowner, late of Shediac, in the County of Westmorland, and Province of New-Brunswick, deceased ; also to William M. Patterson, of Liverpool, England, and all others whom it doth or may concern :—

NOTICE is hereby given that by virtue of a Power of Sale, contained in an Indenture of Mortgage bearing date the 26th day of February, A. D. 1879, made between the said William J. M. Hanington and Jessie, his wife, Mortgagors, of the one part, and Josiah Wood, of Sackville, in the County and Province aforesaid, Banker, the Mortgagee, of the other part, and registered in the Office of the Registrar of Deeds, &c., in and for the County of Westmorland aforesaid, in Libro Z 3, Folio 60, by the number 38,775, there will, for the purpose of satisfying the moneys secured by the said Indenture of Mortgage, default having been made in the payment of the same, be sold at Public Auction, at or near the WELDON HOUSE (so called) in SHEDIAC aforesaid, on WEDNESDAY, THE SIXTH DAY OF FEBRUARY NEXT, at two o'clock in the afternoon, all the LANDS and PREMISES mentioned and described in said Indenture of Mortgage, viz : The PREMISES where the said William J. M. Hanington's Steam Saw Mill, Store, and other Buildings stand, containing six acres, more or less, together with the Mill and Mill Gear and Machinery, Stores, Wharves, and all other Buildings, Improvements, and Water Privileges appertaining to the said Premises : also about two thousand five hundred acres of WOODLANDS, situated between the Scoudouc and Aboushagan Rivers, in the Parish of Sackville aforesaid ; also three thousand one hundred and fifty acres (more or less) of WOODLANDS lying between the Kouchibougnac River and the Westmorland Parish Line.

Terms made known at sale.

Dated at Sackville, this 3rd day of December, A. D 1883.

JOSIAH WOOD,
Mortgagee.

I will also sell at same time and place a certain lot of WOODLAND, situate in Sackville aforesaid, on the eastside of the Aboushagan Road, bounded westerly by said road, northerly by lands formerly owned by Timothy Drisdale, easterly by lands of George Kinnear, and southerly by lands of Thaddy Gould, being lands lately conveyed to me by Joseph Drisdale and wife, and containing two hundred acres, more or less.

Dated at Sackville this 3rd day of December, A. D. 1883.

18d JOSIAH WOOD.

A VENDRE
AU
Bureau du MONITEUR ACADIEN

PETITS CATECHISMES,
CARTES DU ROSAIRE,
LANCS DE COMPTE DE TAXE
(*Rate-Bills*) à l'usage de MM. les secrétaires-trésoriers des districts d'écoles,